



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

13^e séance du mardi 6 mars 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2017/60 de la Municipalité, du 21 décembre 2017 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'approuver la proposition de la Municipalité de lancer une campagne auprès des Lausannoises et Lausannois selon les modalités décrites dans le présent préavis ;
2. d'allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 350'000.- ;
3. d'amortir les dépenses annuelles en 2018 et en 2019, par la rubrique 5010.331 « Amortissement du patrimoine administratif » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers ;
4. de faire figurer sous la rubrique 5010.390 « Imputations internes » les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 2.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi six mars deux mil dix-huit.

La présidente :



Le secrétaire :